



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 FEVRIER 2017

Membres composant le Conseil : 35
 Présents : 28
 Absents représentés : 07
 Absents : 00
 Absents excusés : 00

L'an deux mille dix-sept, le vingt-deux février 2017 à 19 heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance publique au Salon d'Honneur, sur convocation qui leur a été adressée le 15 février 2017.

Elu(e)s	Présent	Absent représenté par	Absent excusé	Absent	Elu(e)s	Présent	Absent représenté par	Absent excusé	Absent
Corinne VALLS Maire	X				Jérôme CREPIEUX Conseiller Municipal		Asma GASRI		
Philippe GUGLIELMI 1 ^{er} Maire-Adjoint	X				Chantal CELESTIN Conseillère Municipale	X			
Asma GASRI Maire-Adjointe	X				Tassadit CHERGOU Conseillère Municipale	X			
Jacques CHAMPION Maire-Adjoint	X				Guy DROZ Conseiller Municipal	X			
Nicole REVIDON Maire-Adjointe	X				Brigitte BOYER Conseillère Municipale	X			
Stéphane WEISSELBERG Maire-Adjoint	X				Raymond CUKIER Conseiller Municipal		Stéphane WEISSELBERG		
Marie-Jeanne CALSAT Maire-Adjointe	X				Flora GUGLIELMI Conseillère Municipale	X			
Bruno LOTTI Maire-Adjoint	X				Ange GALION Conseiller Municipal	X			
Marie-Michelle PHOJO Maire-Adjointe	X				Amal DJEDIDE Conseillère Municipale		Patrice CALSAT		
Patrice CALSAT Maire-Adjoint	X				Sofia DAUVERGNE Conseillère Municipale	X			
Viviane VAN DE POELE Conseillère Municipale déléguée	X				Stéphane DUPRE Conseiller Municipal	X			
Olivier CATAYEE Conseiller Municipal délégué	X				Brigitte MORANNE Conseillère Municipale	X			
Htaya MOHAMED Conseillère Municipale déléguée		Marie-Jeanne CALSAT			Samia AFROUNE Conseillère Municipale	X			
Fernando OLIVEIRA LOURENCO Conseiller Municipal délégué	X				Corinne BUZON Conseillère Municipale		Stéphane DUPRE		
François PARRINELLO Conseiller Municipal	X				Florian FAVIER-WAGENAAR Conseiller Municipal	X			
Aïda DAOUD Conseillère Municipale	X				Yvélle AZOULAY Conseillère Municipale		Florian FAVIER-WAGENAAR		
Marcel TRASI Conseiller Municipal		Mme le Maire			Serge BARDIN Conseiller Municipal	X			
Isabelle BOULAUDAT Conseillère Municipale	X								

Les membres présents forment la majorité des Conseillers Municipaux en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.2121-10, L.2121-12, L.2121-17 et L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité de l'article L.2121-15, du Code précité à l'élection pour la présente session d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Madame Marie-Jeanne CALSAT ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le compte-rendu de la séance du 25 janvier 2017 a été approuvé à l'unanimité des présents.

FINANCES

Débat d'orientation budgétaire 2017

La loi du 6 février 1992, dans ses articles 11 et 12, a étendu aux communes de 3 500 habitants et plus, ainsi qu'aux régions, l'obligation d'organiser un débat sur les orientations générales du budget qui était déjà prévue pour les départements (loi du 2 mars 1982). L'article L.2312-1 du CGCT reprend cette disposition :

"Dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés et sur l'évolution et les caractéristiques de l'endettement de la commune, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

Le débat d'orientation budgétaire doit permettre d'informer les élus sur la situation économique et financière de leur collectivité mais aussi sur ses engagements pluriannuels.

C'est pourquoi, depuis le 1er janvier 2016, et conformément aux dispositions introduites par la loi NOTRe (art. 107), le débat d'orientation budgétaire est complété par une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur ce dossier.

A l'unanimité des présents, le conseil municipal prend acte de la tenue du Débat d'Orientation budgétaire

Adoption du pacte financier et fiscal d'Est Ensemble

Adopté le 15 décembre 2015, le Projet de Territoire d'Est Ensemble, pacte politique affirmant le socle des valeurs d'Est Ensemble et fixant des priorités, afin de construire des politiques publiques à la hauteur des enjeux de son territoire, à la fois un des plus pauvres et un des plus porteurs d'avenir de la métropole parisienne, prévoyait la mise en place d'un Pacte Financier et Fiscal.

Le Pacte Financier et Fiscal d'Est Ensemble est un engagement volontaire des collectivités composant l'intercommunalité et visant à sécuriser les ressources du territoire pour poursuivre les financements de projets communs du Territoire d'Est Ensemble et des 9 communes membres.

Rendu obligatoire par la loi Lamy pour les collectivités signataires d'un Contrat de ville, ce Pacte s'inscrit dans une logique de solidarité territoriale ayant pour objectif de « réduire les disparités de charges et de recettes entre ces dernières ». Il est un élément fondamental de l'Acte II d'Est Ensemble afin de franchir une nouvelle étape de la construction intercommunale et prendre pleinement position au sein du nouveau paysage institutionnel.

Avec l'entrée dans la MGP, le financement d'Est Ensemble et du projet commun qu'il porte ayant été substantiellement modifié à travers le mécanisme du Fonds de compensation des charges territoriales (FCCT), il s'agit de réaffirmer l'exigence d'une gouvernance partagée de qualité entre l'EPT et ses villes membres.

Le Pacte Financier et Fiscal d'Est Ensemble, adopté le 29 novembre 2016, est composé d'engagements mutuels de l'EPT et des villes sur la base de quatre objectifs :

- Stabiliser la relation financière entre les villes et l'EPT ;
- Sécuriser le financement du Projet de Territoire ;
- Garantir une meilleure équité fiscale et tarifaire entre les habitants et entreprises du territoire ;
- Densifier les mutualisations et coopérations financières locales.

En outre, le Pacte Financier et Fiscal d'Est Ensemble est un acte de solidarité territoriale. Il opère une forme de péréquation au sein du bloc territorial et approfondit la logique de mutualisation. Ce pacte territorial devra également s'articuler avec le pacte financier et fiscal métropolitain pour lequel les villes et le Territoire proposeront une contribution commune.

Le Pacte financier et fiscal est autant l'outil des villes que de l'EPT et de ce fait, il s'agira, pour les communes membres de l'EPT, d'être délibéré dans les mêmes formes par les conseils municipaux et prendra effet sous un délai de trois mois à compter de la notification par l'EPT. Le Pacte financier et fiscal est valable jusqu'au renouvellement des conseils municipaux.

Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur ce dossier.

Pour : 30

Contre : 00

Abstention : 05 (Romainville Ensemble – Front de Gauche)

NPPV : 00

AMENAGEMENT

Déclassement de la propriété communale sise à Saint-Ouen-de-Thouberville en vue de sa cession.

La Ville de Romainville est propriétaire d'une propriété bâtie située à Saint-Ouen-de-Thouberville.

Ce bien, acquis en 1954, a été utilisé durant plusieurs décennies comme centre de vacances mais est aujourd'hui désaffecté, en raison notamment de sa non-conformité au regard de la réglementation pesant sur les établissements recevant du public.

Eu égard à l'importance des travaux qu'engendrerait une remise aux normes, ainsi qu'aux frais généraux liés à cette propriété, frais dont la Ville doit continuer à s'acquitter bien qu'elle n'ait plus l'usage du bien, il est proposé de vendre celui-ci.

Dans cette optique, il est précisé que bien que désaffectée, la propriété fait aujourd'hui toujours partie du domaine public communal.

Or, en raison des règles liées à la domanialité publique, si la Commune peut aliéner des biens issus de son domaine privé, les biens issus de son domaine public, pour pouvoir être aliénés, doivent être préalablement désaffectés et déclassés du domaine public.

Il est donc proposé, au vu de la désaffectation de ce bien, de le déclasser du domaine public et d'acter le principe de sa cession ultérieure.

Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur ce dossier.

Pour : 30

Contre : 05 (Front de Gauche – Romainville Ensemble)

Abstention : 00

NPPV : 00

Approbation de la convention de mandat immobilier à passer avec la société AGORASTORE, à l'effet de disposer de leur outil de plateforme électronique de courtage aux enchères en ligne.

Dans le cadre du projet de se séparer de sa propriété située à Saint-Ouen-de-Thouberville en Normandie, la commune éprouve toutefois depuis plusieurs années des difficultés liées à la recherche d'acquéreurs.

Parmi les options s'offrant à la commune dans le cadre de cette recherche, s'est récemment présentée la solution de plateforme électronique de courtage aux enchères sur internet proposée par la société AGORASTORE (<https://www.agorastore.fr/>).

Le courtage aux enchères se distingue entre autre de la vente aux enchères en ce que la vente n'est pas conclue à l'expiration des enchères et que le vendeur reste donc libre du choix de l'acquéreur. La société AGORASTORE agit ainsi comme intermédiaire et a pour rôle de mettre en relation acheteur et vendeur. Elle n'est rémunérée que lorsque la vente aboutit, la prise en charge de cette rémunération, qui s'ajoute au prix de vente, incombant alors à l'acquéreur.

Cette solution, ouverte aux collectivités territoriales et entreprises, permet de toucher un public large d'acquéreurs potentiels, le site étant ouvert à tous les acheteurs (particuliers, professionnels, associations et autres collectivités) préalablement inscrits, que la société AGORASTORE aura recherché par différentes démarches.

La solution de courtage immobilier proposée par la société AGORASTORE présente donc l'intérêt pour la commune, à la fois d'élargir ses chances de succès dans la recherche d'acquéreurs et d'espérer pouvoir optimiser les conditions de vente (notamment de prix via le système d'enchères), tout en ne présentant aucun coût financier pour elle.

Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur ce dossier.

Pour : 30

Contre : 05 (Front de Gauche – Romainville Ensemble)

Abstention : 00

NPPV : 00

Approbation de la convention de Projet Urbain Partenarial (PUP) pour le projet de la SAS ETIK Promotion dans le périmètre du projet urbain partenarial des Bas Pays à Romainville

Le projet immobilier, développé par l'opérateur ETIK Promotion dans le quartier des Bas Pays, au « 163 rue Paul de Kock », porte sur la construction d'environ 584 m² de logement, soit 10 logements sur la parcelle I 99 dont l'emprise foncière est d'environ 362 m². Une demande de permis de construire a été déposée au service urbanisme de la Ville de Romainville, et est en cours d'instruction.

L'emprise du projet est incluse dans le périmètre de convention de Projet Urbain Partenarial (PUP) mis en place par délibération du Conseil de Territoire d'Est Ensemble du 12 avril 2016 ; la signature d'une convention est donc une pièce obligatoire à la délivrance du permis de construire.

La construction de ces logements va induire des besoins en termes d'équipements publics qu'ils soient de superstructures ou d'infrastructures autres que les équipements propres mentionnés à l'article L. 332-15 du Code de l'Urbanisme. Conformément aux articles L332-11-3 et 4 du Code de l'Urbanisme, il a été convenu de conclure entre l'établissement public territorial Est Ensemble, la Ville de Romainville et la SAS ETIK Promotion, une convention de projet urbain partenarial permettant de mettre à la charge de l'opérateur immobilier le coût des équipements publics à réaliser correspondant à la fraction

proportionnelle des besoins directement générés par le projet de construction et pour répondre aux besoins des futurs habitants ou usagers des constructions.

La Ville de Romainville, au titre de sa compétence en matière d'espace public et d'équipement public communaux est donc co-signataire de la convention et sera bénéficiaire du financement pour la réalisation des équipements publics lui incombant.

La présente délibération a donc pour objet d'approuver le projet de convention de projet urbain partenarial entre la Ville, l'Établissement Public Territorial Est Ensemble et la SAS ETIK Promotion dans le cadre de son projet de construction.

Les besoins générés en termes d'équipements publics sont les suivants (calculés sur la base de 9 nouveaux logements et d'un logement préexistant à l'opération, en excluant les 4 studios pour les besoins scolaires et petite enfance) :

- pour le scolaire et la petite enfance, les besoins générés seront calculés par nouveau logement, à raison d'un ratio de 0.31 élève (27 élèves par classe) pour le scolaire et de 4.4% berceau pour la petite enfance :

- 0.06 classe primaire (maternel et élémentaire), soit 36 000 euros dont 18 000 euros mis à la charge de l'opérateur (soit 50%)
- 0.22 berceaux, soit 8 800 euros dont 4 400 euros mis à la charge de l'opérateur (soit 50%)

- pour le financement des autres espaces et équipements publics :

- création d'une maison médicale : 0.05% du cout des travaux (550 000) x 9 = 2 475 euros mis à la charge de l'opérateur
- requalification de voirie (rue des Chantaloups) : 0.09% du cout des travaux (1 750 000) x 9 = 14 175 euros mis à la charge de l'opérateur

Soit un total, pour les équipements publics, de 39 050 euros mis à la charge de la SAS ETIK Promotion.

La convention de Projet Urbain Partenarial annexée à la présente délibération précise notamment :

- le périmètre sur lequel s'applique la convention de PUP et ses signataires (Ville, Est Ensemble, la SAS ETIK Promotion),
- la liste des travaux et équipements qui seront réalisés et leur délai de réalisation,
- le coût prévisionnel de la réalisation de ces travaux et équipements (2 344 800 € HT) et la quote-part du coût mis à la charge de la SAS ETIK Promotion (1.665%).
- le montant total de la participation financière à la charge de la SAS ETIK Promotion soit 39 050€.
- la durée d'exonération de la taxe d'aménagement fixée à 10 ans.

Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur ce dossier.

La présente délibération est votée sous réserve de son adoption au Conseil de Territoire de l'EPT du 28 février 2017.

Pour : 32

Contre : 00

Abstention : 03 (L.R-MoDem-UDI)

NPPV : 00

RESSOURCES HUMAINES

Rapport annuel sur l'égalité Femmes-Hommes

Conformément à la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, les collectivités territoriales de plus de 20 000 habitants doivent élaborer un rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes sur leur territoire.

Le décret n°2015-761 du 24 juin 2015 précise le contenu de ce rapport. Ce dernier doit ainsi comporter des informations relatives à la politique des ressources humaines en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Il doit également comporter le suivi de la mise en œuvre de la clause d'égalité dans les marchés publics. Enfin, le rapport doit présenter les politiques menées par la commune sur son territoire en faveur de la parité.

Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur ce dossier

Pour : A l'unanimité

Contre : 00

Abstention : 00

NNPV : 00

ENFANCE EDUCATION

Approbation de la Convention d'aide financière exceptionnelle dans le cadre du gel du développement des accueils périscolaires dans le CEJ.

Dans le cadre de la convention d'objectifs et de gestion 2013-2017, la branche famille s'est engagée à accompagner la réforme des nouveaux rythmes scolaires en créant notamment une prestation de service spécifique, l'Aide spécifique Rythmes Educatifs (ASRE).

Au vu des efforts mobilisés par les collectivités pour le maintien et le développement des accueils périscolaires, et soucieux de contribuer à maintenir cette offre de loisirs de qualité dans le département, les administrateurs de la Caf de Seine Saint Denis ont décidé d'engager des financements locaux supplémentaires afin de soutenir les efforts de développement des accueils de loisirs périscolaires en direction des enfants scolarisés en école maternelle et élémentaire.

Ainsi la Commission d'action sociale de la Caisse d'allocations familiales de Seine-Saint-Denis du 14 octobre 2016, a décidé d'accorder à la ville une aide financière exceptionnelle, d'un montant de 42 359 €.

Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur ce dossier

Pour : A l'unanimité

Contre : 00

Abstention : 00

NNPV : 00

Approbation de la Convention d'objectifs et de financement CAF « Publics et territoires ».

L'intégration sociale des personnes en situation de handicap est une des priorités de la ville de Romainville. Ainsi, afin de lever les freins et d'affirmer davantage sa politique volontariste en

direction des familles d'enfants porteurs de handicap, la municipalité a établi un protocole d'accueil des enfants en situation de handicap mis en place à la rentrée scolaire 2016. Celui-ci permet de réunir les acteurs concernés autour d'un repérage des difficultés et d'y apporter des réponses concrètes. Il s'agit, dans la mesure du possible, de favoriser le lien avec les familles concernées afin d'améliorer les conditions d'accueil et de développer leur participation dans la vie sociale. Le protocole permet d'accompagner de manière plus structurée les familles et leur enfant en situation de handicap au sein des structures municipales.

Le fonds « Publics et territoires » mis en œuvre sur la période 2013-2017 permet de soutenir les projets qui apportent des réponses adaptées aux besoins des territoires et aux besoins spécifiques des familles.

La convention d'objectifs et de financement signée entre la Ville et la Caisse d'Allocations Familiales permet de prolonger les financements octroyés dans le cadre des appels à projets nationaux initiés durant la précédente convention d'objectifs et de gestion sur la période 2009-2013 et de financer de nouveaux projets sur la période 2014-2017.

La commission d'action sociale de la Caisse d'Allocations Familiales du 10 juin 2016 a attribué au projet « Accueil des enfants en situation de handicap » en accueils de loisirs un financement de :

- 2500 € (Fonds locaux) au titre de 2016
- 2500 € (Fonds nationaux) au titre de 2017

Une nouvelle convention d'objectifs et de financement doit donc être signée afin de continuer à percevoir une aide financière. Celle-ci définit et encadre les modalités d'intervention et de mise en œuvre du projet.

Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur ce dossier

Pour : A l'unanimité

Contre : 00

Abstention : 00

NNPV : 00

MARCHES PUBLICS

Désignation des membres du jury de concours de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une école de 11 classes, d'un restaurant scolaire et d'une salle de DOJO sur le secteur des Bas Pays à Romainville.

Dans le cadre de l'opération de rénovation urbaine. La ville lance un concours restreint de maîtrise d'œuvre pour la conception architecturale d'une école de 11 classes, d'un restaurant scolaire et d'une salle de DOJO au secteur des Bas Pays à Romainville.

Le projet consiste sur un périmètre d'environ 3560 m² à la construction d'une école de 11 classes, d'un restaurant scolaire et d'une salle de DOJO sur le secteur des Bas Pays à Romainville.

Cette opération de construction d'environ 3560 m² de plancher, sera composé :

D'un Pôle administration, d'un Pôle maternelle, d'une salle polyvalente, d'une restauration, d'une logistique, des Sanitaires Généraux, des Locaux techniques et d'un Dojo.

Le terrain du projet offrant 3.560 m², laisse environ 900 m² pour d'autres espaces extérieurs.

L'ouverture de l'école est prévue pour la rentrée de septembre 2019.

La désignation du maître d'œuvre en charge de l'opération a lieu dans le cadre d'une procédure de

concours défini à l'article 8 de l'ordonnance du 23 juillet 2005 relative aux marchés publics et dans le respect des articles 88, 89 et 90 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux Marchés Publics.

Dans les communes de plus de 3500 habitants, le jury de concours est composé conformément aux articles 88 et 89 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux Marchés Publics, du Maire ou de son représentant et de cinq membres du Conseil Municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur ce dossier

Pour : 32

Contre : 00

Abstention : 03 (LR-MoDem-UDI)

NNPV : 00

DIRECTION GENERALE

Modification des membres des commissions municipales : commission culture et commission Finances

L'article L. 2121-22 du C.G.C.T détermine la création et fonctionnement des commissions permanentes.

La composition est exclusivement faite de conseillers municipaux. Le maire est président de droit de chaque commission. Le conseil municipal désigne les membres au scrutin secret en respectant le principe de la représentation proportionnelle afin de permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Le 6 avril 2014, lors de son installation, le Conseil municipal avait désigné les membres des différentes commissions lors de son installation.

Depuis, plusieurs élus du groupe « Romainville Ensemble-Front de gauche » ont démissionné. Pour cette raison il convient de désigner les nouveaux membres des commissions dans lesquelles siégeaient des élus démissionnaires.

Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur ce dossier

Pour : A l'unanimité

Contre : 00

Abstention : 00

NNPV : 00

La séance est levée à 21H38.

Corinne VALLS



**Maire,
Vice-Présidente du Conseil Départemental
de la Seine Saint Denis.**

Compte rendu affiché le : 2 mars 2017

Interventions :

Conseil municipal du 25 janvier 2017 :

Corinne BUZON – Conseillère municipale :

- Délibération sur la cession d'une parcelle 39 bis rue des Ormes
- Délibération sur la demande de subvention pour la construction de la tour maraîchère

Florian FAVIER-WAGENAAR – Conseiller Municipal

- Cession d'une parcelle cadastrée section AM n°404 – 39bis rue des Ormes

Conseil municipal du 22 février 2017 :

Jacques CHAMPION – Maire-adjoint :

- DOB
- Propriété de Saint Ouen de Thouberville
- Désignation des membres du jury de concours de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une école de 11 classes, d'un restaurant scolaire et d'une salle de DOJO dans le secteur des Bas-pays à Romainville

Florian FAVIER-WAGENAAR – Conseiller Municipal :

- DOB
- Approbation de la convention de mandat immobilier à passer avec la Ste AGORASTORE, à effet de disposer de leur outil de plateforme électronique de courtage aux enchères en ligne
- Désignation des membres du jury de concours de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une école de 11 classes, d'un restaurant scolaire et d'une salle de DOJO sur le secteur des Bas Pays

Serge BARDIN – Conseiller municipal :

- DOB

Sofia DAUVERGNE – Conseillère municipale :

- DOB

Brigitte MORANNE – Conseillère municipale :

- Rapport annuel sur l'égalité femme-homme
- Déclassement de la propriété communale sise à St Ouen de Thouberville en vue de cession

**Intervention de Corinne Buzon
Conseillère municipale
FI
Groupe Romainville Ensemble**

Délibération sur la cession d'une parcelle 39 bis rue des Ormes

Madame le Maire,

Sur cette délibération, on peut voir encore une fois que vous bradez des biens communaux, en justifiant cette fois-ci que vous les vendez moins chers c'est à dire en l'occurrence ici 44 euros du mètre carré pour aider Ginkgo dans ses frais dont vous précisez les devis de dépollution qui coûteraient environ 160 000 euros.

Dans ce cas ça veut dire que ce sont les habitants de Romainville qui payent cette dépollution ?

**Alors que depuis 2 ans vous nous dites que la municipalité n'avait pas à payer !
N'est-ce pas contradictoire ?**

Et si en effet comme nous le pensons également, ce n'est pas à la municipalité de payer, dans ce cas pour quoi n'avez-vous pas porté plainte ?

Vous préférez attaquer un habitant qui s'exprime sur la politique de la ville sur internet ou une élue qui pose une question orale gênante alors qu'un gros pollueur qui a d'ailleurs récidivé ailleurs, vous ne faites rien.

Pourquoi donc Madame le Maire ?

Je vous remercie de votre attention

Corinne Buzon
Conseillère Municipale
FI
Groupe Romainville Ensemble

**Délibération sur la demande de subvention pour la construction de la tour
maraîchère**

Nous en avons déjà parlés et nous avons déjà mentionnés notre opposition à ce projet de Tour Maraîchère mais permettez moi de vous faire un récapitulatif.

Dans ce projet, votre argumentation mentionnait le fait que l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) préconise un doublement des surfaces agricoles mondiales en raison d'une prévision de 9 milliards d'habitants en 2050.

En effet c'est un problème mondial, qu'il faut donc traiter globalement, cependant la politique agricole actuelle ne vas pas du tout dans ce sens car l'on sait que notre système d'agriculture intensive génère une surproduction qui fait que chaque année de nombreux fruits et légumes finissent à la poubelle et je ne parle pas des invendus de tous nos supermarchés...

C'est donc en priorité le système global qu'il faut changer et non des mesurette qui ne servent qu'à faire de la communication et votre publicité pour notre ville !

**La Tour Maraîchère a un budget prévue de 4,6 millions d'euros.
La ville paiera 1/4 de la somme soit un peu plus d'1 million.**

L'ANRU vous a refusé 900 000 € de subvention après avoir sollicité l'avis du Ministère de l'Agriculture et en vous argumentant que cela ne créera que 2 emplois.

**Donc vous avez créé un fond de dotation pour l'agriculture urbaine
- Tour Maraîchère qui a été présenté au Conseil d'administration de Romainville Habitat en décidant que le taux d'honoraires convenu serait de 12,22 % soit plus de 400000€ à la charge en partie des locataires.**

Vous avez obtenu de Madame Péresse, Présidente de la la Région 1 million d'euros de subvention et aujourd'hui nous votons pour l'obtention d'une autre subvention de 100 000 € donné par la métropole Grand Paris.

Il reste donc un peu plus de 2 millions à trouver...

Nous maintenons que ce projet est très coûteux par rapport à ce que cela rapportera à la population qui n'a bien sûr pas eu son mot à dire.

Puisque cette tour fournira 16 tonnes par an de fruits et légumes soit la consommation de 200 personnes par an sur 26000 habitants !

De plus nous avons déjà également portés des critiques sur le système hors-sol de cette méthode agricole qui est l'hydroponie car elle a plusieurs inconvénients :

- Pas écologique car les substrats ne sont pas réutilisables**
- Les déchets de plus en plus souvent non recyclables sont produits par le substrat**
- Cela provoque également une augmentation de l'humidité dans le milieu de la culture**
- Le goût est uniformisé car il n'y a plus ni terroir ni climat naturelle...**
- Cela ne peut pas être "bio" car il n'y a pas d'engrais "biologique" pour le Hors Sol.**

Nous réaffirmons notre proposition en matière d'agriculture urbaine, cela repose d'abord sur la récupération de terrains utilisés et mis en valeur pour du maraîchage, au lieu de finir comme espaces dévorés par les promoteurs immobiliers.

Je vous remercie de votre attention.

Groupe LR, UDI, MoDem : Intervention de Florian Favier-Wagenaar, conseiller municipal

Cession d'une parcelle cadastrée section AM n°404 - 39bis rue des Ormes

Madame le Maire,

Je suis assez effaré par certains propos tenus par Monsieur Champion. J'entends de sa part que ce serait les habitants de ce quartier qui en donnent une mauvaise image en plus d'avoir la malchance d'habiter sur des terrains pollués !

Mais je reviens sur la vente de cette parcelle par la commune car elle ne peut être traitée comme n'importe qu'elle autre vente du foncier communal.

Vous venez de nous expliquer que le prix de vente était très bas du fait qu'il était pollué.

Seulement voilà, actuellement, cette parcelle n'apparaît dans aucun arrêté préfectoral comme zone polluée ce qui obligerait la ville en tant que propriétaire à le dépolluer.

Nous rappelons également que sur l'action de l'association Romainville Sud, le Tribunal Administratif a contraint la préfecture à fournir l'ensemble des documents à sa disposition sur la pollution du site Wipelec. Dans ces documents nous n'y trouvons aucune indication de prélèvements effectués sur la parcelle mise en vente. Je vous ferez grâce ici de l'inventaire des six études qui ont été menées entre 2003 et 2014 où il n'y a donc aucune trace d'investigation sur cette parcelle.

Néanmoins, vous avez peut-être connaissance de la pollution de cette parcelle. Dans ce cas, une campagne de prélèvement aurait-elle eu lieu ? Si c'est le cas, à quelle date et quels en sont les résultats précis ?

Dans le cas contraire comment justifier ce prix de vente ?

En effet vous proposez de vendre cette parcelle de 337 m² au prix de 15.000 € soit 44,50 € le m². Un prix bien dérisoire pour les finances de la commune. Permettez-nous juste de le mettre en parallèle avec le prix moyen d'un terrain constructible à Romainville qui est de 600 € le m². Si nous retenions ce prix, la ville pourrait retirer de ce terrain la coquette somme de 202 200 €.

Tout ceci est bien inquiétant, d'autant plus que certains terrains limitrophes à cette parcelle 404 ont été vendus en 2012 à des riverains, ce qui nous amène à vous poser une dernière question : étaient-ils informés de la pollution de leurs terrains ?

Madame le Maire, nous vous remercions par avance de vos réponses à nos différentes interrogations et inquiétudes.

Madame le Maire, chers collègues,

Une année passe, et on pourrait dire que ce sont les mêmes mots qui s'expriment dans les termes de l'opposition.

Toujours le même discours de sinistrose infligée au national et au local.

J'avais envie de dire, les chiens aboient et la caravane passe, mais je risque de me faire traiter, de ne rien comprendre. Les chiffres ne veulent rien dire selon la droite, sauf qu'ils existent, que ça vous fasse plaisir ou pas. On voit bien la difficulté que vous avez pour reprendre des chiffres d'il y a 8 ans et celle des communistes qui font des beaux discours démagogiques et qui a, Est Ensemble votent l'augmentation de la TEOM qui diminue le Pouvoir d'achat des Romainvillois.

Pourtant ce que je comprends, c'est que dans la gestion de la ville l'évolution de l'épargne brute du budget de la ville, autrement dit la capacité d'auto fonctionnement, c'est-à-dire la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement s'établit en 2016 à 10,1 millions d'euros contre 7,3 millions en 2015. Soit 2,8 millions de plus en 1 an, c'est 30% de plus.

Alors de deux choses l'une, ou Romainville est dans la parfaite illégalité avec une baisse continue des salaires des fonctionnaires, ou il y a moins de services municipaux.

Je pense que si c'était le cas, on en aurait entendu parler et lu.

Au contraire, les politiques publiques se sont renforcées dans le domaine scolaire, en faveur de la culture sportive, de la prévention et de la sécurité, d'un renforcement des actions en faveur des plus fragiles, d'une offre de soins renforcé, d'un renforcement de l'accès à l'emploi et à la formation, de l'accompagnement projets urbains.

Alors, comme vous l'avez dit souvent dans Romainville, il y aurait trop d'investissements et en même temps à vous écouter, nous sommes imprévoyants, sans vision d'avenir des équipements, alors je vous donne pour votre mémoire 2 ou 3 éléments :

1/ la construction d'un groupe scolaire de 22 classes et la reconstitution de la crèche, agrandie dans le quartier Gagarine à la hauteur de 12 millions d'euros.

2/ La réhabilitation d'un complexe sportif et reconstruction d'un gymnase à Bellevue d'un montant de plus de 10 millions d'euros

3/ Des études pour un nouveau groupe scolaire de 11 classes au bas pays d'un montant de 10 millions d'euros

Voilà 3 exemples et je ne vous parle pas de ceux sur lesquels nous travaillons actuellement et notre effort sur les 15 ans passés pour l'attractivité économique ou nous sommes passés, de votre temps Madame Dauvergne, ou il y avait une situation de monopole de la pharmacie, à une diversité d'entreprises offrant des emplois locaux.

Cheval de bataille, ou les chiffres les plus fantaisistes sont jetés en pâture, l'endettement : en 2008 il était de 52,5 millions, en 2016 il n'est plus que de 44,1 millions d'euros.

Et la capacité d'endettement au 31 décembre 2016 est de 4,35 années, de quoi en jalouser quelques une des villes qui appartiennent à vos formations politiques respectives, Madame et Monsieur de l'opposition.

Et évidemment la pression fiscale qui ne sera pas augmentée, une année de plus, soit 9 ans d'affilé. Peut-être que pour la 10 ème année, c'est-à-dire en 2018, pourrons-nous compter sur votre vote positif.

Ce serait une grande première !

Et si notre situation financière de l'année 2016 a été aussi bonne, c'est bien sur due à la rigueur de gestion, mais aussi parce que nous avons bénéficié de péréquation importante, comme la expliqué le rapporteur. Des subventions, elles aussi conséquentes, c'est que l'argent public, même si il est plus rare aujourd'hui, il est distribué à bon escient et c'est tant mieux !

Je vous remercie.

Madame le Maire, chers collègues,

La ville est propriétaire d'un bien situé à Saint Ouen de Thouberville, en Normandie, bien qui a été désaffecté en mai 2010, suite à une non-conformité des établissements recevant du public.

La ville a pris la décision de ne pas réaliser des travaux à hauteur d'un peu plus de 600 000€ compte tenu de la perte de fréquentation et des coûts de fonctionnement expansonnels.

La decision a donc été prise de se séparer de cette propriété et compte tenu, des couts de fonctionnement courant, et des échecs de vente conventionnelle, il vous est proposé d'approuver une convention de mandat immobilier avec la société AGORASTORE et de pouvoir bénéficier de leur outil de plateforme électronique de courtage aux enchères.

Ce courtage se distingue de la vente aux enchères, style eBay, la vente n'est pas conclue à l'expiration des propositions, mais reste libre de conclure ou pas.

Cette solution permet de toucher un large public d'acquéreurs potentiels, qu'il s'agisse de particuliers, de professionnels, d'associations ou de collectivités.

Il vous est donc demander d'approuver cette convention !

DESIGNATION DES MEMBRES DU JURY DE CONCOURS DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION D'UNE ECOLE DE 11 CLASSES, D'UN RESTAURANT SCOLAIRE ET D'UNE SALLE DE DOJO DANS LE SECTEUR DES BAS-PAYS A ROMAINVILLE

Madame le Maire, mes chers collègues,

Permettez-moi de revenir sur cette délibération qui même si elle semble banale (désignation des membres du jury de concours) concerne un projet important porté par la municipalité.

Nous entendons régulièrement les critiques sur le fait que nous n'anticipons pas les besoins des romainvillois. Cette délibération prouve le contraire.

L'éducation, priorité de la municipalité, fait l'objet depuis de nombreuses années d'une démarche volontaire et anticipatrice de développement du patrimoine scolaire et tout cela en lien avec la nouvelle carte scolaire pour garantir un parcours éducatifs complet à tous les jeunes Romainvillois. Entre 2015 et 2019 ce sont 42 classes qui seront livrées.

– Des extensions d'établissements ont été réalisées : un bâtiment de 2 classes au sein de l'école maternelle Charcot inauguré en 2015, l'aménagement d'une nouvelle classe au sein de l'école Véronique et Florestan, une extension de 6 classes au sein du groupe scolaire Marcel Cachin en 2016.

– Deux groupes scolaires à venir

•La réalisation du pôle éducatif Maryse Bastié au sein du quartier Youri-Gagarine comprendra 22 classes (maternelles et élémentaires) pour la rentrée 2017

•La création d'une école primaire de 11 classes dans le secteur des Bas-Pays pour la rentrée 2019.

Une réserve foncière dans le secteur des coudes Cornettes pour la construction d'une autre école a aussi été prévue en fonction des besoins dans les prochaines années.

Nous avons également établis des contacts avec le conseil départemental et même avec la région Île De France qui étudient favorablement la création d'un nouveau collège et d'un Lycée d'enseignement général aux bas-pays et puisque je parle d'anticipation, je vous informe également que nous travaillons à une réalisation de logements adaptés pour les gens du voyage sous l'autoroute.

Cette délibération concerne la construction d'une école mais je pourrais également évoquer la construction du carré 16/25 et de l'espace co-working au sein du quartier Gagarine, d'une maison médicale dans le quartier des Bas-pays, la réhabilitation du complexe sportif Paul Baldit, la réhabilitation et l'agrandissement du Palais des fêtes, la création de nouveaux espaces verts et aires de jeux... (et je pourrais continuer) qui symbolisent le renforcement des équipements publics que la ville met en place pour offrir un cadre de vie agréable aux romainvillois (et tout cela sans augmenter les taux de fiscalité locale comme cela a été évoqué lors du débat d'orientations budgétaires).

Débat d'orientation budgétaire 2017

Madame le Maire,

La situation est relativement simple au regard des chiffres officiels de l'Insee. Lorsqu'en 2012 la majorité socialiste et écologiste ont pris les rênes de notre pays, les chiffres étaient les suivants :

- un déficit public à 4,8% du PIB
- une dette à 90,2 % du PIB qui s'élevait à 1675 Md€.

Après 5 ans, les résultats économiques de ce quinquennat sont désastreux. Les chiffres de l'Insee concernant les résultats à la fin du 3ème trimestre 2016 sont édifiants :

- la dette publique frôlait les 100% du PIB, 97,6% très précisément, soit une augmentation de 7,4 points depuis 2012,
- le montant de cette dette s'établissait 2 160,4 Md€. M. Hollande, ses gouvernements successifs et notamment ses excellents ministres de l'économie, dont Monsieur Macron, ont donc fait augmenter cette dette de 485,4 Md€ ! et encore, nous ne savons pas à combien celle-ci se montera à la fin du mandat.

Après ces chiffres factuels de l'Insee, les critiques du dernier rapport de la Cours des Comptes sont tout autant édifiants. Didier Migaud, son Président, grand spécialiste des questions budgétaires et socialiste résume très bien la situation : « la précision de déficit public fixée par le gouvernement pour 2017, soit 2,7% du produit intérieur brut, sera très difficile à attendre ». Il a d'ailleurs pointé « les nombreux risques » qui menacent la trajectoire des dépenses publiques et préconisé des « efforts d'une ampleur inédite ».

Alors oui, Madame le Maire, lorsqu'on a frôlé les 2200 Md€ de dette, des mesures doivent être prises. On ne peut pas promettre tout et n'importe quoi. On ne peut pas tromper les Français avec un intenable revenu universel, ce pari fou du candidat socialiste Benoit Hamon. Un pari à 400 Md€. Qui les paiera ? La question n'émane pas de moi, mais des autres prétendants à la primaire de gauche : Valls, Montebourg et Peillon.

Alors oui, nous ne pouvons plus laisser cette dette s'envoler, car avec l'augmentation des taux d'intérêt qui a déjà commencé, la boule de neige va devenir de plus en plus grosse et elle risque bien de nous emporter.

Ce n'est pas ce que nous voulons et c'est pour cette raison que François Fillon propose des mesures importantes et structurantes pour notre pays.

Car votre bilan est désastreux, ces cinq dernières années auront été perdues pour notre pays. Alors que nos principaux partenaires européens auront su profiter de la timide reprise mondiale, la France est restée à la traîne, enregistrant des performances parmi les plus mauvaises en Europe.

Vous ne pouvez pas le nier, pendant 5 ans, après les tempêtes de 2008 et 2010 que nous avons dû essuyer, les gouvernements successifs ont bénéficié d'une incroyable période de calme économique et budgétaire. Vous ne pouvez pas mentir comme ça sur vos résultats. Vous avez eu la chance de bénéficier de taux d'intérêt exceptionnellement faible, d'un prix du pétrole historiquement bas et d'un cours de l'euro en nette baisse par rapport au dollar. Tous ces facteurs auraient pu doper notre économie si vous aviez su les utiliser à bon escient en redonnant de la compétitivité à nos entreprises. Malheureusement, le pouvoir socialiste a fait la seule chose qu'il sait vraiment faire : taxer les entreprises et les particuliers pour financer les dépenses nouvelles liées à leurs promesses électorales.

En octobre 2012, le 1er gouvernement Ayrault ne promettait-il pas un retour à l'équilibre budgétaire en 2015 ? Nous voyons aujourd'hui le résultat ! Une diminution de notre dette publique dès 2014 ? Nous voyons le résultat ! Une inversion de la courbe du chômage en 2013 ? Nous voyons le résultat !

Le bateau France a pris l'eau de toute part et cela ne risque pas de s'arranger ! En effet, à l'approche des élections, vous venez de faire adopter par le parlement un budget 2017 affichant un déficit de 69,3 Md€. Merci Monsieur Hollande, merci aux socialistes, merci de nous laisser ce bilan !

Oui la France a perdu 5 ans et se trouve dans une situation critique.

Oui, la dépense publique peut être légitime dès lors qu'elle sert au financement des missions régaliennes de l'Etat et des missions essentielles confiées aux différentes collectivités publiques.

Mais aujourd'hui ces dépenses publiques s'élèvent à 57,1% du PIB. Elles étouffent le dynamisme de notre économie car elles entretiennent une pression fiscale insupportable sur les entreprises comme sur les ménages. Aucun de nos grands régimes de protection sociale n'est à l'équilibre. Le déficit total restera très probablement au moins égal à 4,5% du PIB d'ici à 2017.

Il faut dire la vérité aux Français ! Et vous ne le faite pas !

Pour financer ces dépenses publiques excessives, loin de mettre en œuvre les réformes et les économies nécessaires, le gouvernement socialiste n'a eu de cesse d'avoir recours à l'impôt et à l'endettement : aujourd'hui les prélèvements obligatoires ont atteint le niveau record de 44,7% du PIB.

Demain, l'effort à fournir pour redresser les finances publiques et amorcer le désendettement est énorme, car il est de l'ordre de 110 Mds€ en 5 ans.

Ce que votre candidat, Benoit Hamon propose ne va pas dans ce sens, bien au contraire, il nous promet plus de dépenses !

Pour nous, les mesures nécessaires et structurelles proposées par François Fillon permettront et devront résorber le déficit pour atteindre l'équilibre en 2022 et engager la baisse des prélèvements obligatoires ainsi que le remboursement de la dette.

Il faudra effectivement réduire le poids du secteur public et pour cela, reformer l'action des collectivités territoriales car elles représentent environ 20% de la dépense publique. Elles devront donc contribuer à l'effort de diminution de celle-ci.

Il faudra garantir l'équilibre des comptes sociaux en harmonisant notamment les régimes privés, publics et spéciaux dans un souci de justice et d'équité entre les Français.

Il faudra conduire une politique fiscale cohérente avec le redressement des finances publiques et la compétitivité de notre économie.

Le pays a besoin d'être reconstruit, de lui donner une liberté de créer, d'investir, il a besoin de vérité sur sa situation. Il en est de même au niveau local.

Groupe LR, UDI, MoDem : Intervention de Florian Favier-Wagenaar, conseiller municipal

Approbation de la convention de mandat immobilier à passer avec la Ste AGORASTORE, à effet de disposer de leur outil de plateforme électronique de courtage aux enchères en ligne

Madame le Maire, Monsieur Champion

Vous nous proposez aujourd'hui d'approuver une convention de mandat immobilier avec la Ste AGORASTORE qui permettra de mettre aux enchères sur leur outil en ligne un de nos biens communaux.

Nous vous avons suffisamment reproché de faire des ventes de gré à gré et de surplus aux prix des domaines. Nous nous félicitons donc de cette initiative en espérant que vous ayez l'intention d'en développer son usage lors des prochaines ventes immobilière du patrimoine Romainvillois.

A nos yeux, et nous vous l'avons dit à maintes reprises, c'est le moyen d'en retirer un bénéfice maximum pour les finances de notre ville. Ceci à condition évidemment de s'assurer dès le départ de décider d'y porter un prix de réserve en dessous duquel nous ne céderons pas le bien. Ce prix de réserve pourrait par exemple être le prix des domaines. De fait, nous serions assuré que nos biens communs seront toujours vendus au prix minimum de celui des domaines mais avec une chance d'en retirer un peu plus.

Nous pensons que cette solution ne peut être que bénéfique à nos finances.

Notre question sera donc unique. Avez-vous l'intention de développer cette formule ou bien nous faites vous voter cette délibération uniquement pour la vente de notre propriété à Saint-Ouen-de-Thouberville ?

Groupe LR, UDI, MoDem : Intervention de Florian Favier-Wagenaar, conseiller municipal

Désignation des membres du jury de concours de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une école de 11 classes, d'un restaurant scolaire et d'une salle de DOJO sur le secteur des Bas Pays

Madame le Maire,

Nous avons différentes questions à formuler concernant cet appel d'offre.

En effet vous parlez de la construction d'une école, d'un restaurant scolaire et d'une salle de DOJO.

Il ne s'agit pas de la « construction » d'une école mais plutôt de l'extension de l'école Langevin, de son restaurant et de la modification de la salle de DOJO déjà existante en sous-sol.

Ceci posé, nous voudrions quelques réponses a quelques questions.

Est-ce que les bâtiments existants vont être détruits, modifiés, préservés, et notamment la façade de l'établissement ?

Lors de la réunion publique du 24 novembre 2016 à l'espace jacques Brel, vous aviez annoncé le calendrier suivant :

- Décembre 2016 et janvier 2017 : rencontre avec les associations du pôle associatif pour envisager leur relogement
- Avril 2017 : analyse des candidatures
- Mai 2017 : remise des projets et lauréat
- 1^{er} trimestre 2018 : relogement des associations

Pouvez-vous nous confirmer ce calendrier car nous avons quelques inquiétudes sur le relogement des associations du pôle associatif. En effet, ces derniers qui auraient du avoir des réunions préparatoires avec vous en décembre et janvier n'ont toujours pas été contactés à ce jour.

Nous vous remercions pour vos précisions.

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

Rien de plus contestable que les chiffres.

Comme le fait dire Audiard à Gabin dans le film « Le Président » :

« Le langage des chiffres à ceci de commun avec celui des fleurs, on leur fait dire ce qu'on veut. Les chiffres parlent mais ne crient jamais. »

A votre lecture et présentation de la situation économique et financière du pays, modestement, nous nous appuyons sur la Cour des comptes et le Haut Conseil des finances publiques chargé d'apprécier le réalisme et la cohérence des prévisions macroéconomiques du gouvernement.

À peine le Gouvernement avait-il dévoilé son Projet de Loi de Finances pour 2017 que le Haut Conseil des finances publiques a utilisé de nombreux qualificatifs peu reluisants à son égard : "irréaliste", "optimiste" et "improbable".

Le Haut Conseil juge tout simplement « *improbables* » les réductions du déficit public prévues par le PLF pour 2017 et considère comme « *incertain* » le retour du déficit public en dessous des 3 % en 2017.

La Cour des comptes pour sa part réitère son inquiétude quant à la gravité de la situation économique et financière de notre pays. Elle appelle à la vigilance, soulignant que la France reste avec un déficit excessif.

L'évolution à la baisse des taux d'intérêts a contribué à ralentir l'évolution de la dépense publique. Cependant, le risque de voir la charge d'intérêts se mettre à progresser est tout sauf négligeable.

La France a aussi bénéficié de la baisse de sa contribution au budget de l'Union européenne pour réduire ses dépenses. Ce qui pourrait ne pas durer, notamment après le « Brexit ».

Maîtriser les dépenses publiques ne signifie pas baisser la qualité des services rendus aux citoyens.

La poursuite du redressement des comptes publics n'est pas obligatoirement une fin en soi, mais elle reste une condition de la préservation et du renforcement de nos services publics.

Des prévisions improbables caractérisent ainsi l'astrologie fiscale du Président Hollande et ce dernier opus budgétaire de la mandature. La situation de nos finances publiques demeure fragile et vulnérable

Il est convenu de dire que la fonction de la Cour des comptes est de « s'inquiéter structurellement ».

Notre rôle à nous aussi est de nous inquiéter de votre maîtrise du budget communal.

Dans son rapport sur la gestion communal des exercices 2009 et suivants, la Chambre régional de la Cour des comptes notait l'an dernier ceci :

« Compte tenu de la réduction engagée des dotations de l'Etat (je précise ici que la Dotation forfaitaire a été divisé par 2 depuis 2013 et les dispositifs de péréquations n'ont compensés que partiellement cette baisse) et du risque sur les emprunts structurés, (...) Il importe que les investissements projetés ne conduisent pas à l'accroissement d'un endettement déjà très élevé, dont une dégradation de l'autofinancement compromettrait la soutenabilité. Il conviendrait que la ville se fixe une cible de l'encours de la dette, fut-elle modérée. »

De nouveaux emprunts aboutiraient notait la Chambre régionale à une stabilisation de l'encours de la dette a un niveau élevé - cette encours est déjà très supérieur à la moyenne des collectivités de même strate.

La dette par habitant s'élève toujours au environ de 2000€ soit près du double de la moyenne des communes d'Ile de France.

Madame le Maire dans votre intervention l'an dernier dans le cadre du débat d'orientation budgétaire vous clamiez votre renoncement à l'endettement.

Vérité d'un jour ne vaut pas toujours.

Cette année, vous repartez dans la spirale infernale de l'endettement afin de soutenir votre programme toujours « ambitieux », dites vous, d'investissement avec un emprunt de 9 millions d'euros ... ambitieux, sans doute, mais surtout obligé, contraint par votre politique d'urbanisation à marche forcé.

L'an dernier, vous précisiez que la stratégie de la municipalité était en matière d'endettement de maintenir la capacité de désendettement à un niveau très satisfaisant de -de 7 ans. Aujourd'hui, vous constatez que cette capacité devrait se situer à 8 ans.

Les opérations liées à la construction de la tour maraichère, à la réhabilitation du complexe sportif Baldit ou au groupe scolaire des Bas-Pays feront l'objet d'une autorisation de programme.

Les perspectives pointent plutôt une capacité de désendettement supérieure à 9 ans entre 2017 et 2019.

Il faudra nous dire quand vous finaliserez l'aménagement scénique de la salle de spectacle de l'espace Brel, dépenses qui figuraient dans votre présentation du DOB en 2016, de même que les travaux de réhabilitation de l'ancien CMS pour accueillir les services municipaux, nous précisez également concernant

l'école Langevin si ce sont des travaux de réfection de la cour qui sont programmés ou la construction d'une nouvelle école ... ?

Les produits de cession des immobilisations constituent une part significative des recettes d'investissement de la commune - elles jouent toujours un « rôle singulier », comme le notait la Chambre régionale des comptes, dans les finances communales grâce à un capital foncier conséquent ... mais pas sans fin, Madame le Maire !

Les dépenses réelles de fonctionnement votées en budget primitif pour 2016 étaient de 43M€. Vous parlez ici de « dépenses contenues » et d'une baisse de 1 M€ par rapport à 2015 mais vous tablez encore sur une base stable de 42 à 43 Md'€. Qu'en sera-t-il ?

L'Etat abaisse ou supprime les dotations et dans un même temps, oblige à recruter en transférant de nouvelles compétences aux collectivités locales, impose l'augmentation du point d'indice pour les fonctionnaires et alourdit les normes contraignantes.

Certes, déplorer ne suffit pas.

L'inventaire quelque peu à la Prévert des actions conduites nous permet de remercier le personnel communal, qui porte quotidiennement nos services publics, pour son implication et son engagement au service de la population.

Madame le Maire, qu'est-ce qu'on attend d'un bon budget ? Un bon budget, c'est un texte qui est d'abord prudent, qui évalue les risques. Un bon budget doit orienter, donner de véritables trajectoires économiques. Un bon budget ne sous-estime pas les dépenses.

La conclusion de votre document budgétaire est un copier coller du document de l'an dernier, mot pour mot. Nous répéterons nous aussi, Madame le Maire, nos propos tenus l'an dernier :

« Dans un contexte fiscal, économique, institutionnel très incertain, il est de votre responsabilité de ne pas nous entraîner dans des projets incertains. Madame le Maire, vous êtes une aventurière ! »

Oui, décidément, Madame Le Maire, vos propositions budgétaires restent bien aventureuses.

Intervention : **Sofia DAUVERGNE**

Conseillère municipale groupe « Romainville Ensemble-Front de Gauche »

Conseil Municipal de Romainville le 22 février 2017

Débat d'Orientation Budgétaire 2017

Cher(e)s collègues,

Tout d'abord nous souhaiterions profiter de ce moment d'échange sur les orientations budgétaires pour remercier le personnel administratif du travail rendu.

La préparation d'un budget étant un acte politique, un moment de vérité qui renvoie à quelques exigences dont celle de la clarté de sa présentation.

Ce débat sur les orientations budgétaires de notre collectivité se déroule dans un contexte national et international saisissant : l'abaissement continu du débat public, où les absurdités se disputent aux surenchères.

Il y a de quoi s'inquiéter, en France, mais aussi outre-Atlantique comme l'actualité la plus récente vient de le montrer.

C'est un drôle de monde qui se dessine, où chacun est poussé à détester chacun et je dois indiquer aujourd'hui que cela nous préoccupe beaucoup pour l'avenir.

Les impasses auxquelles le modèle dominant nous confronte depuis plusieurs décennies sont effrayantes et il s'agit de les éviter, au plus vite.

Pour ce qui nous concerne nous ne céderons rien et continuerons sans relâche nos efforts pour rassembler, unir, mobiliser pour des alternatives progressistes, pour des politiques de justice sociale, de démocratie citoyenne, de paix et de liberté.

Une nouvelle année, une nouvelle austérité ! Nous pensons au contraire que notre ville doit être un point d'appui pour l'entraver et non l'encourager.

L'austérité est contre-productive pour l'activité et pour l'emploi, elle entrave le bon fonctionnement des services publics.

C'est la raison pour laquelle dans le contexte budgétaire général, nous sommes résolument opposés aux baisses de dotations asphyxiantes.

Nous sommes bien loin du « changement » politique promis en 2012, qui avait créé chez les gens l'espoir de grandes réformes qui changeraient enfin le cours des choses dans le pays et aussi en Europe, en mettant un terme au règne de l'argent-roi.

Force est de constater que dominant toujours les mêmes inquiétudes : la peur de moins bien vivre demain, la peur pour sa sécurité physique et aussi sa sécurité économique et sociale, les craintes pour les conditions de vie des prochaines générations.

Notre pays est aujourd'hui en état d'urgence sociale. Les chantiers prioritaires auxquels auraient dû s'atteler le Gouvernement sont ceux de l'emploi et du pouvoir d'achat. Sur ces questions, l'échec est patent. Les responsabilités sont lourdes.

Sur le plan des finances locales, là encore, les résultats sont désastreux.

Les gouvernements de droite, tout d'abord, ont soumis les collectivités à un assèchement méthodique de leurs finances. Mesure emblématique s'il en est, et lourde de conséquences : la suppression de la Taxe Professionnelle, décidée par Nicolas SARKOZY et son Premier Ministre, François FILLON.

La casse des finances locales par la droite, c'est aussi l'introduction du gel des dotations de l'Etat, que nombreux élus de gauche avaient dénoncé dans l'hémicycle à l'époque.

Un palier a été franchi depuis, puisque chaque nouvelle loi de finances apporte désormais son lot de réduction drastique des dotations aux collectivités.

Nous sommes en fin de quinquennat HOLLANDE et cette logique d'asphyxie financière des collectivités locales n'a toujours pas subi de coup d'arrêt.

A Cela se rajoute les décisions prises par l'exécutif régional qui amplifient les choix d'austérité nationale, en déconnection totale avec la réalité sociale et environnementale.

Ainsi, Péresse liquide des organismes culturels, baisse de 50% les investissements prévu pour les lignes de Metro, supprime 40 millions pour le logement social.

Mais quelle chance !! Pour Romainville Mme Péresse sauvegarde la subvention à la construction de la Tour Maraichère, projet qui tient tant à cœur à la municipalité.

Oui ce sera sans doute une bonne nouvelle pour les milliers de demandeurs de logement sociaux à Romainville !!

A Romainville, sur le plan des finances locales, là encore, les résultats sont inquiétants.

Ainsi, pour 2017, une diminution supplémentaire de 456 790 d'euros de la DGF (-15%) est attendue pour notre ville, c'est ainsi une perte de + 2 millions et demi en 4 ans, (51%)

Ils auraient pourtant été tellement utiles !

Et ce ne sont pas les dispositifs de péréquation qui ont démontré leur efficacité à répondre aux urgences sociales. Et ce malgré une DSU en constante augmentation attestant au passage de la progression du nombre de romainvillois fragilisés.

On ne doit pas participer au concours du meilleur gestionnaire de la pénurie !

La ville reste fortement endettée et l'emprunt supplémentaire de 9 millions d'euros pour 2017 sont dédiés malheureusement à répondre essentiellement à la transformation à marche forcée de notre ville.

Vous proposez de renouveler la non-augmentation de la part communale des impôts sur les romainvillois pour compenser les déficiences du gouvernement et celles des autres financeurs, acculés comme notre commune à l'austérité.

Mais au bout du compte cette année encore, les habitants paieront plus d'impôts parce que d'autres les augmentent. Vous-même Madame le Maire avez voté pour l'augmentation des impôts au conseil départemental.

Pour maintenir un service public de qualité cela ne peut pas se faire par des ponctions systématiques des moyens de fonctionnement, la population ne peut pas être protégée dans ces conditions.

La pression supportée par les agents est énorme, sans renforts pour exercer dans de bonnes conditions leurs missions de Service public à destination des publics les plus fragiles. Or, les moyens humains ne sont plus suffisants aujourd'hui pour répondre à l'accroissement des difficultés.

Qui peut prétendre que le sous-effectif et la détérioration des conditions de travail n'a pas d'impact sur le niveau des services rendus à la population ?

Qui peut prétendre que la réduction des ressources des collectivités n'a pas d'incidence sur le niveau des interventions de la collectivité?

Le personnel ne doit pas servir de variable d'ajustement à vos projections budgétaires.

C'est de leurs compétences et de leur engagement dont nous avons le plus grand besoin.

Il mérite donc notre considération et nous devons désormais lui offrir les moyens d'affronter d'autres échéances et parmi lesquelles le nouveau régime indemnitaire qui n'est autre qu'une nouvelle attaque contre le statut de la fonction publique.

La construction d'un budget ne doit pas se limiter pas à la recherche de la maîtrise des dépenses, Elle passe nécessairement par la révision complète de la politique gouvernementale qui nous conduit dans cette impasse budgétaire.

Il est possible de faire autrement.

L'argent existe bel et bien dans le pays, la 6ème puissance économique mondiale, pour mener ces réformes. Mais les populations et les Services publics souffrent de ce qu'il reste concentré dans les mêmes mains : celles du grand capital et de la finance.

Un peu de courage ! Il faut aller chercher l'argent là où il est.

Pourquoi ne pas commencer par s'attaquer aux 80 milliards d'euros d'évasion fiscale qui échappent à l'Etat chaque année ?

Pourquoi ne pas cesser d'arroser les entreprises d'argent public sans effet sur la courbe du chômage, tels les 25 milliards d'euros annuels que coûte désormais le CICE sans contrepartie ?

Ne nous voilons pas la face : le budget 2017 est un budget de crise. Et les prochains le seront aussi...

Oui, il faut faire le choix de protéger les romainvillois qui sont dans la difficulté. Préserver les moyens pour l'école, la santé, l'enfance, la jeunesse, qui assurent l'avenir de notre ville et permettent d'assurer l'accueil des nouvelles populations...

Ce que nous souhaitons rappeler, c'est que la commune est le dernier bouclier, pour protéger les populations.

Son action est déterminante et tout retrait de ses politiques peut avoir des répercussions et des conséquences dramatiques.

En 2017, notre Groupe mettra toute son énergie au service de l'émergence d'une alternative politique, afin de répondre aux besoins humains, préparer l'avenir de nos enfants, préserver la planète, investir dans des Services publics efficaces et humains et permettre à chacun d'avoir une vie digne et heureuse.

Être élu, à quelque niveau que ce soit, ne peut pas se résumer à se recroqueviller, et ne pas regarder ce qu'il se passe autour de nous.

Être élu, c'est au contraire prendre la mesure de la société dans laquelle nous vivons, et éclairer la population.

INTERVENTION DE BRIGITTE MORANNE AU CONSEIL MUNICIPAL DE ROMAINVILLE

GROUPE » FRONT DE GAUCHE –ROMAINVILLE ENSEMBLE »

RAPPORT ANNUEL SUR L'EGALITE FEMME-HOMME

A l'occasion de la présentation du rapport annuel 2017 sur l'égalité femmes-hommes, il nous semble important en premier lieu de rappeler quelques généralités ainsi que le cadre législatif récemment voté à l'assemblée nationale.

Malgré la loi de 2014, les inégalités perdurent dans le monde du travail .Les filles réussissent mieux que les garçons à l'école en général. Mais cette bonne performance ne se retrouve pas dans la sphère professionnelle. Le salaire des hommes est en moyenne supérieur de 24% à celui des femmes dont près de 11% relèvent d'une discrimination pure. 80% des salariés qui ont un contrat à temps partiel sont des femmes, alors qu'1/3 des personnes à temps partiel souhaiterait travailler plus.

Les femmes sont surreprésentées dans les professions incarnant les « vertues dites féminines » (administration, Santé, Social, Services à la personne). 97% des aides à domicile et des secrétaires, 90% des aides-soignants, 73% des employés administratifs de la fonction publique ou encore 66% des enseignants sont des femmes. Des métiers souvent peu rémunérés et aux conditions de travail difficiles pour certains frappés de plein fouet par les politiques d'austérités et dont la pénibilité n'est pas reconnue. Ces employés sont confrontés aux difficultés sociales de la population, à la précarité et sont parfois victimes de l'autorité machiste de leurs supérieurs hiérarchiques. Les risques psychosociaux y sont élevés. On les retrouve logiquement au bas de la hiérarchie des catégories socio-professionnelles, les femmes représentent 77% des employés, 51% des professions intermédiaires contre 16% des chefs d'entreprise et 40% des cadres supérieurs.

Actuellement la France est reléguée à la 134 ème place sur 144 en matière d'égalité professionnelle selon le dernier rapport du Forum économique mondial. D'autre part, la loi de 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, municipaux et communautaires qui impose la parité dans les listes électorales n'a pas permis d'atteindre les objectifs et pour cause, elle ne s'applique que pour les communes de plus de 1000 habitants.

Dans ce contexte, il est à déplorer que la région ait pris la décision de diviser par deux le budget alloué à l'égalité hommes-femmes en Ile de France, ce qui revient à une amputation du budget de 1,5 million.

Face à ces situations, le temps est venu de passer des bonnes intentions aux obligations de résultat. Le groupe de la gauche démocrate et républicaine a présenté une proposition de loi à l'assemblée nationale, elle a été votée à l'unanimité en première lecture le 02 février.

Cette proposition de loi présentée par Marie George Buffet entend agir sur différents leviers pour rendre pleinement effective l'égalité entre les hommes et les femmes dans le monde du travail et lutter contre la précarité professionnelle des femmes. Le texte propose de renforcer les sanctions à l'encontre des entreprises négligentes en matière de négociation sur l'égalité professionnelle.

C'est pourquoi, il est regrettable que la commission des affaires sociales ait supprimé sept des 10 articles de la proposition de loi avant de l'adopter.

Toutefois, les groupes socialistes, écologistes et républicains tiennent aux équilibres mis en place quand bien même ces équilibres ne favorisent pas les femmes salariées.

A la différence des autres, le groupe de la gauche démocrate et républicaine a souhaité pour sa part agir de façon concrète.

Qu'en est-t-il de la situation à Romainville ?

S'agissant de la répartition des ressources humaines

Les femmes sont particulièrement bien représentées dans l'encadrement. Ainsi, on compte 63,9% de femmes dans la catégorie A ;

En catégorie B, qui correspond aux emplois intermédiaires, la répartition est à peu près équitable entre les hommes et les femmes avec tout de même un peu plus de représentation chez les femmes.

En catégorie C qui est la plus nombreuse puisqu'elle représente 396 agents sur 530, les femmes sont surreprésentées et notamment dans le secteur médico-social à 89,9%, à 100% dans la culture et 79,4% dans la filière administrative.

A contrario, dans la filière sportive, elles ne sont pas représentées.

Nous retrouvons donc bien l'existence de représentations stéréotypées de certains postes avec pour exemple les ATSEM , profession à 100% féminines.

S'agissant des carrières,

La part des agents ayant bénéficié d'une promotion interne est plutôt favorable aux femmes si on tient compte de la proportion d'employés entre les 2 sexes.

Mais le chiffre est difficilement exploitable car nous n'avons pas la proportion d'employés qui remplissaient les conditions pour un avancement de grade.

S'agissant du temps partiel.

Il aurait été intéressant d'avoir une évolution par rapport aux années précédentes. Le temps partiel est souvent un indicateur dans la répartition des charges domestiques entre les hommes et les femmes.

S'agissant des embauches

Là encore, il aurait été nécessaire d'avoir une courbe d'évolution par rapport aux années précédentes.

S'agissant des salaires

Je suppose que le tableau présenté annonce les rémunérations brutes toutes charges comprises. Y'aurait-il une erreur entre le salaire haut de la catégorie C et celui de la catégorie B. (ex 3758 pour les hommes en C et 3539 en B idem pour les femmes).

On note tout de même des salaires plus élevés dans toutes les catégories chez les hommes que chez les femmes. Avez-vous des explications sur cet écart ?

On peut ajouter que sur les gels du point d'indice dans la fonction publique les hommes et les femmes ont été à égalité pendant 6 ans.

S'agissant de la formation.

Nous constatons qu'à peu près la moitié des agents sont partis en formation en 2016.

Proportionnellement, plus de femmes en ont bénéficié (72,4%-et 27,6% pour les hommes) .

En conclusion, malgré les statuts de la fonction publique, nous constatons tout de même que les postes les moins bien rémunérés sont occupés par une majorité de femmes et que l'orientation professionnelle reste souvent dictée par les stéréotypes.

La loi de 2014 oblige les collectivités à présenter ce rapport au conseil municipal et au comité technique.

Au-delà du constat qui est énoncé, quelles sont les mesures envisagées pour poursuivre l'amélioration de l'égalité hommes-femmes ?

Nous notons que des mesures sont prises au niveau local pour lutter contre les discriminations et promouvoir l'égalité hommes-femmes ;

Oui, il faut sensibiliser les agents et la population à la lutte contre les discriminations, sensibiliser sur l'existence de représentations stéréotypées de certains métiers, encourager la mixité dans le monde sportif, changer le regard sur le partage des tâches domestiques, inciter les partenaires économiques à travers la commande publique au respect de la législation.

Les femmes ne doivent pas être la variable d'ajustement de la soi-disant compétitivité à court terme que prône le patronat. Car elles sont particulièrement impactées par les politiques d'austérité et sont souvent victimes d'un cumul de discriminations sexistes, mais aussi sociales : elles constituent l'essentiel des travailleurs pauvres et des travailleurs précaires.

INTERVENTION DE BRIGITTE MORANNE AU CONSEIL MUNICIPAL DU 22/02/2017

GROUPE » FRONT DE GAUCHE- ROMAINVILLE ENSEMBLE »

DECLASSEMENT DE LA PROPRIETE COMMUNALE SISE A SAINT-OUEN DE THOUBERVILLE EN VUE DE
CESSION

Notre ville s'est engagée sur le long terme dans une politique de financement des investissements, parfois très lourds (la pompe par pneumatique, la tour maraîchère, la place des commerces...) sur la base d'une part d'une vente de patrimoine de la ville, depuis 2006, ce sont 35 449 512 euros de patrimoine vendu aux promoteurs et d'autre part d'un important prélèvement sur les budgets de fonctionnement donc sur les services et aides aux habitants.

Aujourd'hui, il s'agit de la vente de ST-OUEN de Thouberville. Ce centre de vacances, acheté sous la gestion communiste de Pierre Kérautret dont l'objectif était que chaque enfant puisse partir en vacances accueillait les tout petits.

Actuellement, en France 80 ans après l'instauration des congés payés, un enfant sur 3 ne part pas en vacances et dans certains quartiers populaires, il s'agit de 80% de jeunes (Chiffres issus de l'observatoire des inégalités).

Après Audierne, Le Bosgouet et ST Ouen, à quand la vente de Pelvoux ?

Que reste- t-il du patrimoine public de notre ville ?

La majorité municipale favorise les promoteurs en faisant supporter sa politique d'investissement et ce sur plusieurs générations, sur une population qui se paupérise d'année en année.

Ce qui est à déplorer est que malgré la vente du patrimoine et le prélèvement important sur les budgets de fonctionnement l'annuité de la dette est au- dessus de la moyenne nationale 184 euros par habitant à Romainville contre 123 euros par habitant au niveau national.

Notre groupe se prononcera contre la cession de la propriété de ST OUEN.